

Bulletin Ucape Scolaires

FEVRIER 2022

N° 65

- Editorial
- Journée UCAPE - 25 mars 2022
- Bulletin d'inscription
- Demandes des DEC : attention, il y a quelques changements
- Modalités DEC primaire, DEC collège, DEC lycée
- Coordonnées

EDITORIAL

Au nom de chacune et de chacun des Membres du Conseil d'Administration, je forme le souhait que cette Nouvelle Année soit résolument placée sous le signe de notre détermination à ne jamais renoncer – malgré le contexte sanitaire – à toutes les initiatives susceptibles de renforcer les liens entre les peuples et à faire ainsi que la culture demeure la meilleure réponse à toutes les formes de repli sur soi.

C'est cette conviction qui nous a conduits à proposer le vendredi 25 mars prochain à Paris une rencontre des établissements partenaires et avec pour thème : « Une journée d'échanges pour ouvrir ensemble de nouvelles perspectives », rencontre dont le programme vous est communiqué ci-joint.

Nous sommes par ailleurs heureux de vous annoncer que notre traditionnel Colloque d'octobre se tiendra en Belgique à Torhout dans les locaux du groupe scolaire « Sint-Rembert ». Ce colloque nous réunira aussi en Assemblée Générale Extraordinaire et avec notamment à l'ordre du jour l'adoption de nos nouveaux statuts et ce conformément aux dispositions fixées par le droit Belge.

Nous invitons de fait tous nos partenaires à s'assurer que la cotisation 2022 aura bien été réglée faute de quoi il ne leur sera pas possible de participer au vote.

Dans l'attente de vous retrouver à Paris le Vendredi 25 mars prochain, puis à Torhout les vendredi 7 et samedi 8 octobre, nous vous adressons nos Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année.

Puisse 2022 être un temps d'Espérance et de Renouveau.

Dominique Bernard

« Une journée d'échanges pour ouvrir ensemble de nouvelles perspectives »

Vendredi 25 Mars 2022

Lieu : FIAP Jean Monnet
30 Rue Cabanis
75014 Paris

Le programme

Vendredi 25 mars :

9h45 : Accueil des participants

10h00 : Actualités de l'UCAPE

10h30-12h00 : Conférence d'Hervé LECOMTE Chargé de mission pour l'OEIC

12h00 : Déjeuner au FIAP offert par l'UCAPE

Après-midi (13h30-17h00) :

Temps d'échanges : Les nouvelles formes d'échanges en temps de pandémie

- Ateliers
- Le Colloque des jeunes en Bavière du 9 au 12 novembre 2022
A noter : La langue utilisée lors du colloque sera l'anglais, sans traduction
 - Le DEC primaire
 - De nouveaux projets / OIEC / ...

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 8 MARS
A retourner à Eliane Robiolle
Document page suivante

BULLETIN D'INSCRIPTION
Journée UCAPE—25 mars 2022

Etablissement : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Personne contact - nom / mail : _____

Participants :

Nombre de participants : _____

Noms, prénom : _____

atelier : Colloque des jeunes DEC primaire Nouveaux projets

Noms, prénom : _____

atelier : Colloque des jeunes DEC primaire Nouveaux projets

Noms, prénom : _____

atelier : Colloque des jeunes DEC primaire Nouveaux projets

INSCRIPTIONS A RENVOYER

A Eliane Robiolle : eliane.robiole@gmail.com

Date butoir : 8 mars 2022

**Gratuit pour les établissements
Hors frais de déplacement**

Signature et cachet de l'établissement :

DEMANDES DE DEC - Janvier 2022

1/ Régler vos diplômes au trésorier : Philippe CHODORGE - philippe.chodorge@isjm.fr

Faire préciser par vos services de comptabilités, le nom de votre établissement pour le virement bancaire.

Adresse postale :

Institution St Joseph du Moncel
8 Place de l'Eglise
60700 Pont-Sainte-Maxence

2/ Envoyer, **deux mois** avant la remise des DEC, vos demandes à Gaïdick Gortina : ucapeinfos@gmail.com

Joindre les informations suivantes :

- Les renseignements de l'établissement :
 - Nom de l'établissement en précisant Collège ou Lycée si besoin
 - Adresse postale précise
 - Nom du chef d'établissement
 - Nombre de DEC demandés
 - Date de remise des DEC

- La copie du virement bancaire justifiant le règlement des diplômes. Pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations.

- Un tableau Excel contenant les informations suivantes des élèves :
 - ◆ NOM
 - ◆ Prénom
 - ◆ DDN
 - ◆ 1 seul séjour à l'étranger (dates et lieu)
 - ◆ Langue(s) validée(s)
 - ◆ Titre du dossier connaissance de l'Europe
 - ◆ Mention

- Veiller à respecter les consignes ci-dessous :
 - ⇒ Ne mettre qu'une ligne par élève
 - ⇒ Saisir en majuscules les noms des élèves et en minuscules leurs prénoms
 - ⇒ Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne
 - ⇒ La date de naissance doit être au format JJ/MM/AAAA
 - ⇒ Saisir le titre du dossier culturel et la mention en toutes lettres et avec des majuscules si besoin
 - ⇒ Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes : il est donc inutile de les inclure dans le tableau

**Il est possible de solliciter le Président de l'UCAPE pour la remise de vos diplômes.
Merci de le faire conjointement à la demande de vos DEC.**

Attention : les tableaux scannés sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.

Les demandes de DEC à rééditer, suite à de mauvaises informations données par l'établissement seront à régler une seconde fois.

Un délai de deux mois est nécessaire pour l'édition de vos diplômes.

Merci de m'envoyer un mail à réception de vos diplômes : ucapeinfos@gmail.com

Diplôme Européen de Compétence-Niveau Primaire

Un diplôme de formation européenne et à dimension européenne

Le D.E.C. se compose de trois U.C.C.

1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL.

Un séjour d'un ou deux jours minimum dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays.

Le séjour peut être remplacé par des échanges écrits ou numériques, exemples: etwinning ou Skype.....

Les échanges doivent représenter un total de 12 heures de communication avec les partenaires.

A privilégier un séjour de un à deux jours minimum.

Lors de la demande du DEC mentionner s'il s'agit :

- d'un échange écrit ou numérique,
- -d'un voyage réalisé dans le cadre familial,
- -d'un séjour à l'initiative de l'établissement.

2. UCC- LANGUE(S).

S'assurer que l'élève est capable de comprendre et de se faire comprendre. Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves en fin de parcours primaire. Cette UCC peut être validée dans plusieurs langues.

France: les élèves qui valideront le Cambridge Starters A1 seront dispensés de l'épreuve de langues.

Autres pays européens: les élèves devront avoir atteint le niveau fixé par le cadre de référence du pays concerné.

Modalités : Saynètes, savoir se présenter, conversation en binôme...

3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE.

Selon les pays, les programmes d'histoire, de géographie ou d'enseignement moral et civique se prêtent à des évaluations sur les deux dernières années du parcours primaire..

Un travail de recherche, guidé par l'enseignant peut être proposé : l'élève validera son étude sous la forme d'un exposé en classe, d'un dossier de presse en lien avec l'actualité ou d'un dossier culturel en lien avec l'Europe.

Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte dans le cadre d'un oral. Les élèves peuvent réaliser un dossier en binôme.

Le DEC reste accessible à l'élève moyen. Les modalités du DEC restent souples et pourront être adaptées selon le système éducatif du pays concerné.

Diplôme Européen de Compétence (DEC) Niveau Collège

Le DEC se compose de 3 Unités de Compétence capitalisables (UCC) :

- **UCC – SEJOUR TRANSNATIONAL (hors crise sanitaire)**

Un séjour d'un minimum de 5 jours dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication.

Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays.

Ce séjour fera l'objet d'une production écrite ou orale dont la forme sera laissée à l'appréciation de l'établissement.

Au plus tard le 30 juin, chaque établissement pourra sélectionner un dossier, en précisant l'âge de l'élève, à adresser sous format électronique à direction@stdo-60.fr.

Le CA de l'UCAPE remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs suivant.

- **UCC-LANGUE(S)**

L'élève doit être capable de comprendre et de se faire comprendre, selon le niveau de scolarité atteint.

Une évaluation orale – individuelle ou en binôme – sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette évaluation vérifie les capacités d'expression et de compréhension dans la ou les langues présentées.

L'épreuve doit être accessible aux élèves qui obtiennent régulièrement des notes supérieures à la moyenne. C'est l'établissement d'origine de l'élève qui valide l'UCC – Langue(s) au vu des résultats de l'épreuve orale organisée pour la circonstance et à condition que le niveau A2 ou l'équivalent soit atteint.

Le DEC mentionnera les langues validées si l'élève en présente plusieurs.

Nota Bene : Les élèves ayant validé une certification (Cambridge, Cervantes, Goethe, Perugia, Siena) sont dispensés de cette épreuve.

- **UCC – CONNAISSANCE DE L'EUROPE**

Si l'établissement ne peut proposer qu'un seul thème (institutions européennes, histoire, géographie), ce sont les Institutions qui seront traitées pour faire connaître l'organisation de l'Union européenne. Il est possible d'en proposer plusieurs aux élèves (dans le cadre des EPI pour les établissements français par exemple).

Deux formules sont possibles, selon les moyens humains disponibles dans l'établissement :

-ou bien un cours spécifique est donné aux élèves. La validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle organisés par le responsable de cette formation.

- ou bien un travail de recherche guidé par un professeur. Une journée de travail sur un lieu caractéristique de la construction européenne pourra servir de base à un rapport en français.

L'élève validera son étude par la remise d'un travail au professeur responsable de cette formation (document classique, exposition, cassette audiovisuelle, création de jeux ou de documents destinés à aider les plus jeunes à découvrir l'Europe).

Il importe de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte.

Le DEC reste accessible à l'élève moyen. Les modalités restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

Diplôme Européen de Compétence Niveau Lycée

Un diplôme de formation européenne et à dimension européenne

Le DEC est accessible à tous les élèves volontaires. Les modalités du DEC restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

Le D.E.C. se compose de trois U.C.C. (Unité de compétence capitalisable)

1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL (hors crise sanitaire)

C'est un séjour d'une semaine minimum (7 jours, temps de transport compris) dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication habituellement utilisée. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner sa maîtrise de la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays. On privilégiera donc l'échange linguistique en immersion. Lorsqu'il y a échange, l'élève doit passer 5 jours minimum dans le pays étranger et recevoir en réciprocité un correspondant pendant au minimum 5 jours.

Un séjour individuel organisé par la famille doit être validé auprès de l'établissement scolaire d'inscription de l'élève par un titre de transport, une attestation de la famille d'accueil, une facture d'hébergement...

L'élève présentera une production (artistique, PowerPoint, vidéo, revue de presse pendant le voyage, nouvelle, etc.) en lien avec son séjour. Les corrections seront faites par les professeurs qui auront encadré le séjour.

Un dossier de voyage virtuel ne sera pas accepté.

Les établissements sont libres d'organiser un oral pour valider ou valoriser le séjour dans la langue de son choix sur la production réalisée par l'élève.

Il est possible d'organiser un oral commun valable à la fois pour la validation du séjour et du niveau linguistique (*voir ci-dessous l'UCC langue*). Cet oral sera alors plus conséquent (une quinzaine de minutes minimum).

Fin juin, chaque établissement pourra envoyer une production sous format électronique au CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs à l'automne suivant.

Nota bene : Pour la demande de DEC ne transmettre aucun autre document qu'un tableau Excel comprenant :

une ligne par élève

saisir le nom de l'élève en majuscules et le prénom en minuscules

saisir la date de naissance au format JJ/MM/AAAA

Ne mentionner que les dates du voyage correspondant au dossier réalisé par l'élève

Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne

Saisir le titre du dossier culturel et la mention en toutes lettres et avec les majuscules si besoin

- Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes, il est donc inutile de les inclure dans le tableau

Les tableaux scannés, sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.

Attention : pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations. Merci de le vérifier auprès de votre comptabilité avant d'en faire la demande.

2. UCC- LANGUE(S)

Il s'agit de s'assurer que l'élève est capable de comprendre et de se faire comprendre.

Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette UCC peut être validée dans plusieurs langues.

Dans les pays européens, les élèves devront avoir atteint un niveau B1-B2. Les professeurs pourront intégrer cette évaluation : pour la France, dans le cadre des épreuves orales de langue de terminale pour le baccalauréat, sous forme d'oral blanc, ou, pour tous les pays, dans le cadre des examens européens (*First Certificate, TOEIC, Cervantès, Goethe ou DELF*) ou encore en classe de première lors d'un oral de fin d'année.

Pour que les élèves puissent atteindre un niveau B1-B2, il est vivement conseillé aux établissements de mettre en place des cours supplémentaires de langue dès la première année du lycée jusqu'à la passation de l'épreuve (1 à 2 heures par semaine).

Temps conseillé de l'oral d'évaluation du niveau de langue : 10-15 minutes.

3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE

Modalités : au moins pendant les deux premières années du lycée, les établissements mettront en place des cours sur les institutions et la culture européennes, les enjeux de l'Europe et les défis à relever (histoire, géographie, économie, art, identité, etc.).

Selon les moyens humains disponibles dans l'établissement, deux formules sont possibles :

Un cours spécifique est donné aux élèves. Dans ce cas, la validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle écrit ou oral organisés par le responsable de cette formation.

Un travail de recherche, guidé par un professeur, peut être proposé. Dans cet autre cas, l'élève validera cette UCC sous forme d'un exposé en classe, un dossier de presse en lien avec l'actualité ou une production culturelle (artistique, PowerPoint, vidéo, etc.) en lien avec l'Europe. Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte dans le cadre d'un oral. Les élèves ont la possibilité de travailler à deux. *En France, dans les filières L et ES, les recherches réalisées en TPE sur un thème portant sur l'Europe peuvent être exploitées pour valider cette UCC.*

Conditions diverses d'attribution et de demande du DEC

Chaque établissement définit ses propres critères quant à l'attribution des mentions (Passable, Assez Bien, Bien, Très Bien) au regard du type d'évaluation pratiqué : lettres, notes, appréciations...

Les demandes de DEC devront parvenir à l'UCAPE (Gaidick Gortina) sous la seule forme du tableau Excel (voir plus haut) ce deux mois avant la date de remise programmée par l'établissement demandeur.

Si un établissement désire savoir si l'organisation de son parcours DEC respecte bien les attentes de l'UCAPE, et sans que ceci ne relève d'une quelconque obligation d'obtenir l'accord de l'UCAPE, il peut envoyer un descriptif succinct au CA qui formulera alors un avis.

Sur le site Internet de l'UCAPE et avec leur accord, des documents créés par les établissements adhérents seront mis en ligne à titre d'exemples.

RAPPEL DES COORDONNEES BANCAIRES DE L'UCAPE

Pour régler les DEC, vos adhésions et les inscriptions aux Colloques.

Merci de vérifier auprès de votre comptabilité que les virements sont bien effectués sur compte bancaire de l'UCAPE suivant et d'indiquer le motif de votre virement.

Nos références bancaires : CIC, 18 à 20 place de la Halle - BP49 - 60303
SENLIS CEDEX

CODE IBAN (Etranger) : FR76-3002-7172-6900-0201-1700-168

CODE RIB : (France) : 30027-17269-00020117001-68

CODE BIC : CMCIFRPP

www.ucape.eu

Président : Dominique BERNARD - email : direction@stdo-6o.fr

Responsable des Colloques des formateurs, Secrétaire générale et Présente à Strasbourg : Eliane ROBIOLLE - email : eliane.robiole@gmail.com

**Trésorier (DEC, adhésions, ...) : Philippe CHODORGE
email : philippe.chodorge@isjm.fr**

**Secrétaire administrative, Responsable des DEC et du BUS : Gaïdick GORTINA
email : ucapeinfos@gmail.com**

**Responsable des Mini-colloques, Présente à Strasbourg, : Susan COONTZ
email : colloques.jeunes@ucape.eu**